

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 75127 du 3 décembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : INTJ1325282S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 19 novembre 2013,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative » – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, l'adjudant-chef:

Szwec, Patrice Nigend : 111 894

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Bousquet, Christophe Nigend : 133 047

Mangeot, Julien Nigend : 167 113

Pour le grade d'adjudant: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2013.

*Le colonel, directeur de l'établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale,*

F. RONDOT